



COMMISSION PRATIQUES ADHÉSIONS MANIFESTATIONS

SON RÔLE

Elle aide et participe à la diversification de l'offre pour accroître le nombre de ses adhérents et de ses clubs affiliés en coordonnant les activités de randonnées, tels :

- La rando pédestre - La rando itinérante
- La marche nordique - Le rando challenge
- La rando santé® - Raquette à neige
- La marche aquatique côtière – Un chemin une école
- Séjours – Rando-caching

Elle effectue une veille et un suivi statistique des adhésions et des pratiques au niveau du département, il est à noter que nous sommes en constante augmentation en nombre de licenciés, nous sommes aujourd'hui au 10^{ème} rang national.

Elle a en charge le développement, en lien avec le Comité Régional des disciplines listées au règlement intérieur Fédéral et toute nouvelle pratique dont la promotion est assurée par la Fédération. Elle aide au développement de la marche nordique. Des journées initiations avec kits de bâtons et des référents MN sont proposées à tous les clubs qui en font la demande.

Elle coordonne, accompagne et suit au niveau départemental les programmes permettant de positionner la randonnée comme moyen thérapeutique et/ou de bien-être notamment avec la Rando Santé®. Un club RS est un club affilié à notre Fédération et dont la demande de labellisation a été acceptée par la Commission médicale fédérale. Il dispose au minimum d'un animateur ayant reçu une formation spécifique Rando Santé®. La devise de cette discipline est « moins vite, moins loin, moins longtemps ».

Elle organise chaque année début octobre une « Journée Départementale de la Randonnée » en lien avec un club volontaire.

Elle veille à l'application des règles techniques pour pratiquer, encadrer, et organiser des activités de marche tant pour la randonnée pédestre que pour les disciplines inscrites dans le memento fédéral. Elle est aidée pour cette action par la commission Formation chargée de l'organisation des stages des futurs animateurs.

Sous la responsabilité des référents tourisme la commission veille au respect des règles qui permettent aux associations d'utiliser l'extension immatriculation tourisme. A ce titre, le Comité est coorganisateur avec les associations des voyages qu'elles proposent à leurs adhérents.